



Réponse du Conseil communal à la question écrite n° 10-804 du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts intitulée « Pour un ruisseau propre et attractif au centre-ville »

(Du 7 mars 2011)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Le 2 août 2010, M. Alexandre Brodard et consorts déposait la question écrite suivante :

« Au cœur de la zone piétonne, le ruisseau urbain du Seyon est ou du moins était censé embellir la rue du même nom et ajouter une touche de charme au centre-ville de Neuchâtel.

Force est de constater que cet objectif n'est actuellement que partiellement atteint. Le lit du ruisseau est rempli d'algues qui lui donnent un aspect inesthétique et nauséabond. D'autres déchets moins naturels s'y accumulent également et laissent une image quelque peu désolante du ruisseau. Aux yeux de certains, tout cela provoque même l'effet contraire de celui escompté. Au lieu d'embellir la cité, il l'enlaidit. Cela est regrettable et dommageable pour l'image donnée de la Ville à ses nombreux visiteurs et à ses propres habitants, de surcroît durant la belle saison.

Nous sommes d'avis qu'il convient de remédier à cette situation et de procéder à un nettoyage du ruisseau pour en faire disparaître ses

algues et autres déchets (le bel effet des pavés disposés au fond du ruisseau n'est aujourd'hui plus qu'un lointain souvenir !), pour que le ruisseau retrouve son aspect originel : propre et esthétique.

En outre, il nous semblerait intéressant de développer l'attractivité du ruisseau par de petites mesures simples. Un débit d'eau plus élevé pourrait améliorer l'effet visuel par exemple. L'organisation de petites manifestations autour du ruisseau (par exemple un concours de vitesse de petits bateaux pour les enfants, etc.) pourrait également l'animer et apporter un plus au centre-ville.

En conséquence, nous remercions le Conseil communal de bien vouloir apporter des réponses aux questions suivantes :

- A quelle fréquence le ruisseau du Seyon est-il nettoyé de ses déchets ?*
- A quelle fréquence le ruisseau du Seyon est-il nettoyé de ses algues ?*
- Quel est le coût d'un tel nettoyage (déchets / algues) ?*
- Est-il possible d'augmenter la fréquence des nettoyages (en particulier durant la saison chaude lorsque les algues prolifèrent) ?*
- Le Conseil communal pense-t-il faire procéder à un nettoyage plus régulier du ruisseau, du moins pour 2011, année du millénaire ?*
- Serait-il possible d'augmenter le débit d'eau dans le ruisseau ? Si oui avec quelles conséquences, notamment financières ?*
- Le Conseil communal aurait-il d'autres suggestions pour valoriser le ruisseau ?*

Avec nos remerciements d'avance pour les réponses du Conseil communal».

Conformément à l'art. 42 du Règlement général de la Ville de Neuchâtel, nous y apportons la réponse écrite ci-après.

1. Introduction

En 1978, votre Autorité acceptait le principe d'aménager la zone piétonne, notamment la rue de l'Hôpital et la Grand'Rue. L'arrêté de circulation qui venait réglementer les principes d'exploitation des rues réaménagées précisait que la rue du Seyon, qui ne faisait pas partie à l'origine de l'aménagement, serait interdite à la circulation le samedi, excepté les transports publics.

La première étape de la zone piétonne fut inaugurée le 25 mai 1979. Quelques mois plus tard, la deuxième étape était décidée par votre Autorité et comportait la rue du Trésor, la Croix-du-Marché, la rue des Moulins et le passage des Boucheries, la rue des Chavannes inférieure, la rue des Moulins nord et le passage des Moulins, le Temple-Neuf, la rue du Bassin et la rue de la Treille. L'ensemble des travaux s'est échelonné jusqu'en 1985.

Un rapport datant du 17 juin 1985 traitant du déplacement de l'arrêt 5 TN à la baie de l'Evole ainsi que la création du passage souterrain sous la route cantonale entre la place Pury et l'arrêt TN vous a été soumis à l'époque. En 1989, votre Conseil acceptait un crédit de plus d'un million de francs pour le regroupement des lignes TN et l'aménagement de la place Pury.

En 1990, ce fut au tour de la rue du Coq d'Inde et de la place des Halles d'être réaménagées avec notamment la suppression de nombreuses places de parc au profit des piétons et de la réalisation du parking privé de la place Pury.

Toujours en 1990, quelques semaines plus tard, le Bureau du Conseil général appelé à se prononcer sur deux pétitions contradictoires, proposait un arrêté, accepté par le Conseil général, concernant l'intégration de la rue du Seyon dans la zone piétonne dont voici le contenu in extenso :

- **Art. 1.-** La rue du Seyon fera partie intégrante de la zone piétonne au centre de la ville et sera soumise à la réglementation y relative.
- **Art. 2.-** Le Conseil communal soumettra au Conseil général un rapport à l'appui d'une demande de crédit concernant l'aménagement de ladite rue.

- **Art. 3.-** Cette transformation en rue piétonnière interviendra dans les plus brefs délais dans le prolongement des travaux d'aménagement de la place Pury pour autant que cette dépense puisse s'inscrire sur le total des investissements prévus dans la présente planification financière.
- **Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le 1^{er} novembre 1993, le Conseil général acceptait le crédit pour l'aménagement de la rue du Seyon et l'introduction du ruau.

En 1994, la Ville de Neuchâtel recevait un prix décerné par l'ATE au niveau national pour la qualité de l'aménagement de la rue du Seyon et la prise en compte de l'usage multiple de l'axe.

2. Le ruau, son entretien, son débit, son animation

Nous distinguons deux types d'entretien, l'un régulier, à savoir de tous les jours et l'autre, plus en profondeur, tous les deux mois environ.

Les papiers et autres déchets en suspension sont donc ramassés une fois par jour, le matin. La tâche ne consiste pas à traiter les algues, à laver ou à frotter le fond.

Le nettoyage de fond pour le traitement des algues, proche d'un récurage, est sous-traité à une entreprise externe. Il s'effectue une fois par mois de mars à août et tous les deux ou trois mois pendant l'entre-saison et l'hiver. Le coût annuel de ce lavage se monte à quelque 15'000 francs. La présence d'algues, soit dit en passant, est bien la preuve que l'eau du ruau provient de source naturelle, sans traitement chimique.

Augmenter le nettoyage est évidemment possible mais nécessite des moyens financiers supplémentaires.

Durant la période du Millénaire, le personnel de la voirie et des parcs et promenades sera sollicité de manière plus intensive comme en atteste le budget adopté par votre Autorité et les prestations supplémentaires qui y sont liées. Dans ce cadre, le nettoyage du centre-ville et donc du ruau sera intensifié.

Le débit du ruau est à son maximum. Le fait d'être alimenté naturellement depuis un lac souterrain sous la rue de l'Ecluse limite la variation de débit. Augmenter le débit en changeant le diamètre des tuyaux de raccordement du lac souterrain au ruau, se révélerait disproportionné en termes de coût.

La Ville, par son Service des parcs et promenades, avait en 2006 dans le cadre de l'action nationale « Jardin 2006 », procédé à des décorations du ruau. Il était intéressant d'observer à cette occasion que la présence de massifs floraux et végétaux alimentés par l'eau du ruau avait un effet épurateur efficace, limitant la prolifération des algues. Ce type d'action avait été apprécié de la population, toutefois aussi critiqué à travers une lettre ouverte à l'Express. Cet aménagement avait un coût : soit environ 6'000 francs de fournitures sans compter les charges liées à la main-d'œuvre ; le nettoyage se déroulait deux fois par jour à deux personnes. Il est à noter que plusieurs fois, la végétation a été mise à mal par des actes d'incivilités qui eux, étaient gratuits.

3. Conclusion

Nous saluons l'intérêt porté aux aménagements de la zone piétonne du centre-ville, intérêt que nous partageons.

Il y a toutefois lieu de ne pas surévaluer l'impact sur l'image de la Ville de quelques algues naturelles au fond d'un cours d'eau, algues qui de surcroît ne peuvent être nauséabondes, comme l'affirment les auteurs de la question, puisque constamment baignées et générées par de l'eau courante propre quoique non traitée pour la consommation.

L'animation du ruau par des plantations par exemple, ne sera pas renouvelée, par contre, l'éclairage du ruau, partiellement défaillant, sera remis en état, valorisant encore davantage l'aménagement.

Nous restons ouvert à toute proposition d'animation qui pourrait émaner de l'Association « Neuchâtel, un cœur en Ville » ou du management du centre-ville. Enfin, nous porterons une attention particulière à l'aspect du ruau de la rue du Seyon. Il conviendra d'ailleurs de se rappeler qu'il y a mille ans, coulait un cours d'eau parfois impétueux en lieu et place du ruau symbolique qui retient régulièrement l'attention des membres du Conseil général et des habitants de la Capitale de notre canton.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse à la question écrite n° 10-804.

Neuchâtel, le 7 mars 2011

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Daniel Perdrizat

Rémy Voirol